



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	L'an deux mille vingt-six Le 20 Avril à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Monique NAGORNY, Maire
Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : / Absentions : /	Etaient présents : Stéphanie BENIER, Virginie BOEBAERT, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Véronique LEGER, Thomas MAIRE DU POSET, Monique NAGORNY, Meghane PERROUX, Salvatore OLIVA
Date de convocation : 13/04/2026	Excusés : Olivier HAZARD (pouvoir à Monique NAGORNY) Formant la majorité des membres en exercice
Date d'affichage : 22/04/2026	Mme Virginie BOEBAERT est élue secrétaire de séance

**Délibération n°2026-21****Objet : Désignation du représentant au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)**

Madame le Maire expose au conseil municipal les missions du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Issu de la fusion des divers syndicats territoriaux et communaux sur les questions d'électrification, le SDES s'est créé dans la deuxième moitié des années 1990, rassemblant toutes les communes de Savoie. Le nombre de délégués par commune est fixé par la fédération des Maires de Savoie. Il traite notamment de toutes les questions liées à l'électricité, à la transition énergétique, à la maîtrise d'œuvre -en lien avec les communes- de marchés publics et plus récemment à l'accompagnement de l'installation de bornes de rechargement de véhicules électriques.

Monsieur Joël GACHET se propose pour être représentant titulaire de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACCEPTE** la nomination de Monsieur Joël GACHET en tant que représentant titulaire de la commune au sein du SDES
- **AUTORISE** le remboursement des frais du représentant dans le cadre de ses missions.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire  
Monique NAGORNY

